



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juillet 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 juillet 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de décembre 2012, sous la présidence du Royaume du Maroc (voir annexe).

Le rapport a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohammed **Loulichki**



Annexe à la lettre datée du 5 juillet 2013 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de décembre 2012, sous la présidence du Maroc

Introduction

Sous la présidence du Maroc, le Conseil de sécurité a tenu 34 séances (20 publiques, 1 privée et 13 consultations plénières). Le Conseil a adopté 18 textes (7 résolutions, 4 déclarations du Président, 6 communiqués de presse et 1 élément d'information de la presse).

À l'initiative du Maroc, le Conseil a tenu un débat de haut niveau sur le thème : « Sahel : vers une démarche plus globale et mieux coordonnée », une séance d'information sur la coopération entre les missions, et un débat public sur le thème de la consolidation de la paix au lendemain de conflits.

Les questions intéressant l'Afrique, notamment celles concernant la situation au Mali, en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud, au Libéria et dans la région de l'Afrique centrale, figuraient au premier rang des priorités du Conseil de sécurité. Le Conseil a également examiné un certain nombre de questions liées au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au Yémen, à la République arabe syrienne, à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), à l'Afghanistan et au Timor-Leste.

En outre, le Conseil a tenu un débat et adopté deux résolutions, concernant le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et prorogé les régimes de sanctions instaurés par les résolutions 1267 (1999), 1988 (2011) et 1989 (2011). Il a également examiné les questions de non-prolifération relatives à la République islamique d'Iran et à la République populaire démocratique de Corée.

Afrique

La situation au Mali¹

Le 5 décembre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information suivie de consultations plénières sur la situation au Mali. Au cours de la réunion, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a présenté le rapport du Secrétaire général sur le Mali (S/2012/894), soumis en application de la résolution 2071 (2012). Il a fait le point sur la situation au Mali, décrit les efforts déployés par le système des Nations Unies et les acteurs sous-régionaux, régionaux

¹ Le 20 décembre 2012, le Conseil de sécurité a adopté la note présidentielle S/2012/961 visant à inscrire la question intitulée « La situation au Mali » à son ordre du jour. Auparavant, cette question était examinée au titre du point intitulé « Paix et sécurité en Afrique ».

et internationaux pour résoudre la crise malienne et contribuer à la mise en œuvre de la résolution susmentionnée. Il a également présenté les recommandations du Secrétaire général sur la question.

Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il était essentiel que les principaux acteurs politiques au Mali arrêtent au plus vite un projet commun afin de se consacrer pleinement au règlement des principaux problèmes de transition en instaurant un dialogue national sans exclusive visant à permettre le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel et à l'élaboration d'une solution politique négociée à la crise avec les groupes armés qui ont coupé tout lien avec des éléments terroristes. Il a également expliqué aux membres ce que le système des Nations Unies faisait, à la demande des autorités de transition maliennes, pour soutenir le processus politique, et leur a dit que si le Conseil de sécurité décidait d'autoriser le déploiement d'une mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), il conviendrait de veiller à la bonne planification, coordination et exécution de ses opérations.

En consultations plénières, les membres du Conseil de sécurité ont évoqué les récents événements survenus au Mali, les recommandations du Secrétaire général et la manière avec laquelle l'Organisation des Nations Unies pourrait appuyer la MISMA. Ils ont rappelé l'importance d'adopter une stratégie en deux volets qui aborde à la fois l'aspect politique de la crise au Mali et celui relatif à la sécurité. Certains membres du Conseil ont considéré qu'il était urgent pour le Conseil de répondre favorablement à la demande qui lui a été adressée par le Gouvernement de transition du Mali, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine tendant à ce qu'il autorise le déploiement d'une force sous conduite africaine pour aider les forces armées maliennes à restaurer l'intégrité territoriale du pays et à atténuer la menace posée par les groupes terroristes dans le nord du Mali. À l'issue de la séance, les membres du Conseil ont demandé au Département de l'appui aux missions de présenter au Conseil un rapport détaillé sur les coûts et les modalités de l'aide octroyée par l'Organisation des Nations Unies à la MISMA, en application de la résolution 2071 (2012).

Le 11 décembre, les membres du Conseil de sécurité ont adopté une déclaration à la presse (SC/10851) pour condamner l'arrestation, le 10 décembre 2012, du Premier Ministre malien par intérim, Cheick Modibo Diarra, par des membres des forces armées maliennes, ce qui a provoqué la démission de ce dernier et la dissolution du Gouvernement de transition du Mali. Les membres du Conseil ont demandé aux autorités transitoires maliennes d'élaborer dans les meilleurs délais un plan de route de la transition politique dans le cadre d'un dialogue politique sans exclusive, afin de rétablir pleinement l'ordre constitutionnel et l'unité nationale, notamment par l'organisation au plus tôt d'élections crédibles et ouvertes à tous qui se déroulent dans le calme.

Le 20 décembre, le Conseil de sécurité a adopté, à l'unanimité, la résolution 2085 (2012), autorisant le déploiement de la MISMA et demandant au Secrétaire général d'établir, en consultation avec les autorités nationales, une présence multidisciplinaire des Nations Unies au Mali. À la suite de cette adoption, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'exprimant au nom de la CEDEAO, et l'Observateur permanent de l'Union africaine ont fait une déclaration saluant l'adoption de la résolution 2085 (2012).

Le Soudan et le Soudan du Sud

Le 6 décembre, le Conseil de sécurité a entendu Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, lui présenter le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) (S/2012/890) ainsi que l'état de l'application de la résolution 2046 (2012).

Le Sous-Secrétaire général a déploré le retard pris dans l'application de l'accord du 20 juin 2011 sur les institutions provisoires, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un conseil législatif et d'un service de police à Abyei. Il a ajouté que la FISNUA avait pris des mesures pour que les migrations se déroulent en toute sécurité et éviter les conflits entre les communautés Ngok Dinka et Misseriya.

Concernant l'application de la résolution 2046 (2012), le Sous-Secrétaire général a de nouveau insisté sur l'urgence de mettre en place la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et déploré la poursuite des combats dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord) tout en encourageant les parties à engager sans délai des négociations directes pour décider de l'arrêt immédiat des hostilités afin que des mesures puissent être prises pour remédier à la dégradation de la situation humanitaire.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil de sécurité ont unanimement salué l'action de la FISNUA et insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre rapide des accords du 27 septembre 2012. S'agissant du statut final d'Abyei, si certaines délégations étaient favorables à la proposition du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, d'autres étaient opposés à toute approche qui imposerait une solution à une partie et penchaient plutôt pour une solution négociée et mutuellement acceptable.

Le 18 décembre, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, a fait un exposé sur l'application de la résolution 2046 (2012). Il a rendu compte aux membres du Conseil des réunions que le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et le Comité mixte de contrôle d'Abyei ont tenues au cours de la période concernée et déploré que, malgré l'accord conclu sur les aspects opérationnels de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, aucun réel progrès n'avait été réalisé.

Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, qui était aussi présent lors de la séance, a informé les membres du Conseil de sécurité qu'on assistait à une recrudescence des combats dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, qui avait pour effet d'aggraver la situation humanitaire et d'amplifier les vagues de réfugiés fuyant vers les pays voisins.

Les membres du Conseil ont réaffirmé l'importance d'une mise en œuvre rapide de l'ensemble des accords du 27 septembre 2012 ainsi que des dispositions de transition concernant Abyei. Certains membres du Conseil ont de nouveau exprimé les craintes que leur inspirait la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et tous ont appelé à des pourparlers directs entre

le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord) afin de résoudre le conflit dans ces deux régions.

Le 6 décembre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Néstor Osorio, a présenté au Conseil le rapport trimestriel sur les travaux du Comité des sanctions concernant le Soudan qui couvre la période allant du 20 septembre au 6 décembre.

Le 13 décembre, le Conseil, réuni en séance publique, a entendu un exposé de la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, sur le seizième rapport de la Cour présenté en application de la résolution 1593 (2005). Le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a également fait une déclaration. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur la question.

Le Soudan du Sud

Le 21 décembre, le jour même de la destruction en vol d'un hélicoptère de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) par l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'état du Jongleï (Soudan du Sud), les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse (SC/10873), dans laquelle ils ont vivement déploré cet acte et la mort des quatre membres russes de l'équipage. Tout en présentant leurs condoléances aux familles des membres de l'équipage et au Gouvernement russe, les membres du Conseil ont souligné que cet acte constituait une violation grave de l'Accord sur le statut des forces du 8 août 2011 et compromettait les opérations de la MINUSS. Ils ont instamment demandé à la MINUSS et au Gouvernement sud-soudanais de mener une enquête rapide et approfondie et au Gouvernement sud-soudanais d'amener les responsables de l'accident à répondre de leurs actes et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise.

Sanctions concernant le Libéria

Le 6 décembre, lors de consultations plénières, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé de Masood Khan, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, sur les conclusions et les principales constatations du rapport final du Groupe d'experts sur le Libéria.

Les membres du Conseil ont félicité le Représentant permanent pour ce qu'il avait accompli à la tête du Comité 1521 et salué l'action du Groupe d'experts, notamment en ce qui concerne les réseaux criminels et financiers des partisans de M. Gbagbo et les mercenaires et milices qui sévissent dans l'est du Libéria. Ils ont encouragé la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire à collaborer plus étroitement sur ces questions.

Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2079 (2012) prorogeant d'un an les mesures de sanctions concernant le Libéria et le mandat du Groupe d'experts.

République démocratique du Congo

Le 7 décembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo au cours desquelles il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire sur le terrain à la suite de la prise de Goma par le Mouvement du 23 mars (M23) et sur les mesures prises par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à la suite de cet événement. Le Secrétaire général adjoint a également fait le point sur les pourparlers en cours à Kampala. Le Conseiller militaire des Nations Unies, le général Babacar Gaye, a fait part au Conseil des résultats de sa visite dans la région, qui avait pour objet de discuter de la possibilité de créer une force internationale neutre, comme la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs l'avait préconisé. Les membres du Conseil se sont déclarés très préoccupés par la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et ont condamné les activités du M23. Ils ont également exprimé leur profonde inquiétude quant à la sécurité des civils vivant actuellement dans les zones contrôlées par le M23 et salué les efforts déployés par la MONUSCO pour les protéger.

Le 18 décembre, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations plénières en vue d'examiner la situation en République démocratique du Congo à la lumière des récents mouvements de troupes aux abords de Goma. Susana Malcorra, Directrice de cabinet du Secrétaire général, a rendu compte aux membres du Conseil de la situation sur le terrain, des résultats de sa récente visite dans la région et des efforts déployés par le Secrétaire général. Elle leur a fait part de l'intention du Secrétaire général d'instaurer un cadre de concertation entre les chefs d'État de la région afin de remédier à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région tout entière, de désigner un envoyé spécial pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs et de proposer des moyens de renforcer la MONUSCO. Tout en rappelant les craintes que leur inspire la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, les membres du Conseil ont salué les efforts et les initiatives menés par le Secrétaire général pour gérer d'urgence la situation. Il a été proposé que le Conseil de sécurité effectue une visite en République démocratique du Congo dans le courant de l'année suivante.

Paix et sécurité en Afrique (région du Sahel)

Le 10 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat de niveau ministériel sur le thème « Sahel : vers une démarche plus globale et mieux coordonnée », qui était présidé par Saad-Eddine El Otmani, Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération, et auquel plusieurs ministres et hauts dignitaires ont participé.

Le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général, de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du Ministre d'État et des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire (au nom de la CEDEAO).

Des représentants du Tchad (au nom de la Communauté des États sahélo-sahariens), de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation de la coopération islamique, de l'Union du Maghreb arabe, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement ont participé à ce débat de haut niveau.

Le Secrétaire général a insisté sur le fait que la région du Sahel faisait face à une série de problèmes interdépendants qui touchaient les pays de la région, leurs gouvernements et leurs populations et a souligné qu'elle avait besoin de l'appui plein et entier de l'Organisation des Nations Unies.

Romano Prodi, envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, a mis l'accent sur la nécessité d'adopter une stratégie intégrée des Nations Unies pour cette région et d'intensifier la coopération entre tous les acteurs concernés au Sahel afin de régler ces problèmes de façon globale. Il a ajouté qu'une réunion de donateurs serait organisée très prochainement pour aider les États du Sahel à mobiliser des ressources en vue de satisfaire les besoins immédiats et à long terme de la région.

António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a informé les membres du Conseil de sécurité de la situation qui régnait sur le plan humanitaire dans la région du Sahel et des problèmes posés par la situation au Mali.

Les membres du Conseil ont fait part de leur vive inquiétude concernant les menaces et les problèmes auxquels est confrontée la région du Sahel et souligné la nécessité de mener une action globale, intégrée et coordonnée pour combattre ces menaces et s'attaquer à leurs causes profondes. Ils ont mis en exergue la nécessité de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée au Sahel et demandé qu'une stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel soit arrêtée dans les plus brefs délais, comme demandé dans la résolution 2056 (2012).

Les membres du Conseil ont adopté une déclaration du président (S/PRST/2012/26), dans laquelle ils ont souligné qu'il importait d'adopter une approche globale qui embrasse les questions de sécurité et de développement ainsi que les questions humanitaires, et qui soit de nature à répondre aux besoins immédiats de la région du Sahel ainsi qu'à ceux qui s'inscrivent dans une perspective à plus long terme, et de renforcer la coopération transrégionale, interrégionale et internationale sur le fondement d'une responsabilité commune et partagée dans la perspective du développement économique et social, et du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Le Conseil a encouragé l'Envoyé spécial à continuer d'œuvrer à la coordination de l'action menée aux niveaux bilatéral, interrégional et international en faveur de la région du Sahel et au renforcement de la cohérence et de la coordination de l'action menée par les différentes entités des Nations Unies dans la région.

Guinée-Bissau

Le 11 décembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières sur la situation en Guinée-Bissau. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général en Guinée-Bissau et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, a fait le point sur l'évolution récente de la situation dans le pays et l'application de la résolution 2048 (2012).

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à l'impasse politique dans laquelle la Guinée-Bissau continue de se trouver et appelé de leurs vœux le rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel et l'instauration d'un dialogue entre l'ensemble des parties prenantes. De plus, ils ont condamné l'attaque perpétrée contre une base militaire et se sont déclarés préoccupés par les violations des droits de l'homme et les

informations faisant état d'une augmentation du trafic de drogues. Ils ont encouragé la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne, à soutenir le processus politique.

Au cours des mêmes consultations, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau et Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mohammed Loulichki, a présenté au Conseil le rapport sur les travaux que le Comité a accomplis du 19 juin au 11 décembre 2012.

Le 13 décembre, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse (SC/10857) dans laquelle ils ont réitéré les craintes et les attentes qu'ils avaient exprimées durant les consultations.

Armée de résistance du Seigneur et Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Le 18 décembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information au cours de laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), Abou Moussa, a fait le point sur la situation dans la région de l'Afrique centrale et sur les efforts déployés pour lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Le représentant de la République centrafricaine était également présent. Le Représentant spécial du Secrétaire général a exposé les grandes lignes de l'action menée par le BRENUAC pour renforcer la coopération et la coordination avec les États et les organisations régionales et améliorer la capacité de la région à remédier aux problèmes existants. Il a également annoncé que son bureau continuait à coordonner l'application d'une stratégie régionale de lutte contre la menace posée par la LRA.

Les membres du Conseil ont applaudi le travail accompli par le BRENUAC. Après avoir condamné les atrocités commises par la LRA, ils ont salué les efforts déployés par les États d'Afrique centrale et les organisations régionales et internationales afin d'appliquer la stratégie régionale des Nations Unies grâce à laquelle les actions de déstabilisation menées par la LRA ont pu être endiguées.

Le 19 décembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/28), dans laquelle il a condamné vigoureusement les attaques auxquelles s'était livrée la LRA dans la région de l'Afrique centrale et réaffirmé son soutien à la stratégie régionale des Nations Unies tout en demandant qu'elle soit mise en œuvre de manière graduelle et hiérarchisée.

République centrafricaine

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières sur la situation en République centrafricaine au cours desquelles il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, sur l'évolution de la situation sur le terrain à la suite des attaques menées par les rebelles depuis le 10 décembre.

Dans une déclaration à la presse (SC/10867) publiée après la réunion, le Conseil a condamné ces attaques ainsi que les atteintes aux droits de l'homme qui les accompagnent et exigé l'arrêt des hostilités, le respect de l'Accord de paix

global de Libreville et l'intensification du dialogue politique. Les membres du Conseil ont souligné que ceux qui mettent en danger l'entreprise de consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République centrafricaine devraient répondre de leurs agissements.

Dans une seconde déclaration à la presse (SC/10874) publiée le 27 décembre, le Conseil de sécurité a réitéré sa condamnation des attaques incessantes menées par la coalition de groupes armés Séléka et exigé que ces groupes se retirent des villes qu'ils ont prises et cessent leur marche sur Bangui. Il a salué les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et a demandé à toutes les parties de se conformer aux décisions arrêtées au sommet de la CEEAC qui s'est tenu le 21 décembre 2012 à N'Djamena et de s'engager de bonne foi dans les négociations qui doivent se tenir à Libreville.

Moyen-Orient

Iraq et Koweït

Le 1^{er} décembre, les membres du Conseil de sécurité ont publié une déclaration à la presse (SC/10843) dans laquelle ils se félicitaient de la coopération dont les Gouvernements iraquien et koweïtien continuaient de faire preuve, ainsi que de la volonté dont témoignait toujours l'Iraq de s'acquitter pleinement de ses obligations découlant des résolutions adoptées par le Conseil en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Comme ce conseil l'a réaffirmé à cette occasion, il importe que l'Iraq retrouve, sur la scène internationale, la place qu'il avait avant l'adoption des résolutions le concernant spécifiquement, à commencer par la résolution 661 (1990), compte tenu des obligations qui lui incombent encore et dont le Secrétaire général a fait le point dans le rapport qu'il a présenté en application du paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008).

Les membres du Conseil se sont en outre félicités de la demande, présentée conjointement par les Gouvernements iraquien et koweïtien, de réactivation par l'ONU du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre leurs deux pays. Ils ont pris acte de la coopération du Koweït concernant la mise en œuvre de ce projet, et demandé à l'Iraq de mener rapidement à bien les travaux d'entretien sur le terrain.

Le 18 décembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières pour entendre un exposé de Gennady Tarasov, Coordonnateur de haut niveau chargé de la question des Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, y compris les archives confisquées par l'Iraq.

Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que la coopération entre les Gouvernements iraquien et koweïtien se poursuivait, et que l'Iraq continuait à faire preuve de bonne volonté et à faire des efforts pour s'acquitter de toutes les obligations qu'il lui restait à remplir en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le financement du poste de coordonnateur de haut niveau venant à expiration le 31 décembre 2012, les membres du Conseil ont débattu des propositions faites par le Secrétaire général pour l'avenir de ce mandat.

Yémen

Le 4 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, sur l'évolution de la situation politique, sécuritaire, humanitaire, sociale et économique dans ce pays.

Le Conseiller spécial a donné au Conseil de sécurité des renseignements sur la Conférence de dialogue national prévue prochainement. De par la diversité de sa composition et l'engagement solide de tous les Yéménites, cette conférence, a-t-il déclaré, pourrait devenir le « creuset d'un Yémen nouveau ». Le processus de transition est largement sur les rails et progresse, a-t-il ajouté, malgré les difficultés, notamment la restructuration des forces armées, grave danger de terrorisme, les coupures de courant et les attentats aux oléoducs et gazoducs, qui ont touché des millions de personnes et causé des pertes financières considérables.

La dégradation de la situation économique et sociale pouvant devenir un obstacle au progrès, le Conseiller spécial a appelé la communauté internationale à renouveler son appui au Yémen pour l'aider à faire face à ses difficultés et à améliorer la vie quotidienne des Yéménites. Ces derniers, a-t-il souligné, doivent faire bloc autour du Président, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, et poursuivre la mise en œuvre des actions préconisées par le Conseil de coopération du Golfe, en rédigeant et promulguant une nouvelle Constitution et en organisant des élections nationales au plus tard en février 2014.

Après cet exposé, le Conseil s'est réuni en consultations plénières, au cours desquelles certains membres se sont félicités des réels progrès en cours dans la mise en œuvre de l'accord de transition, notamment la préparation d'un processus de dialogue national; ils ont demandé que celui-ci soit ouvert à tous et qu'il ait lieu dès que possible.

Les membres du Conseil ont dit qu'ils appuyaient sans réserve le processus de transition au Yémen et ont salué l'action du Gouvernement yéménite, et en particulier du Président Hadi, dont la direction ferme et efficace était cruciale pour la mise en œuvre de l'initiative de transition du Conseil de coopération du Golfe.

Les membres du Conseil de sécurité ont félicité le Conseiller spécial pour son action. Tout en accueillant avec satisfaction les progrès accomplis au Yémen, ils ont renouvelé leur appui à un processus politique conduit par les Yéménites eux-mêmes et à l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays.

Entre autres problèmes, les membres du Conseil étaient inquiets de la montée des menaces terroristes, de la poursuite des violences dans certaines régions du pays, de la crise humanitaire, de la situation économique et sociale et de l'attitude des factions qui demeuraient à l'écart du processus de transition.

Ils ont été unanimes à engager vivement la communauté internationale à soutenir le Yémen à cette heure décisive. Ils ont aussi instamment demandé à tous les mouvements de s'abstenir de toute provocation et de contribuer à la pleine application des résolutions du Conseil et ont dit qu'ils approuvaient les mesures prises par le Gouvernement yéménite pour restructurer les forces de sécurité.

Le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que le Gouvernement de son pays avait fait de grands progrès dans la stabilisation du pays et la restructuration des forces armées et tenait à mener en

temps utile un dialogue national sans exclusive pour atteindre ses objectifs de paix sociale, de démocratie pluraliste, de respect des droits de l'homme et de bonne gouvernance.

À propos des difficultés économiques et sociales, le Représentant permanent a souligné qu'elles étaient exacerbées par les attentats. La pauvreté extrême et le chômage avaient pris de l'ampleur, mettant en péril la stabilité de tout le pays, voire de la région tout entière. Le Représentant permanent a demandé à la communauté internationale d'apporter au Yémen un soutien suffisant pour lui permettre de faire face à la poursuite des violences et de freiner la détérioration de la situation économique et sociale.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)

Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents ou du personnel de police à la FNUOD.

Au cours des consultations plénières du 17 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Ladsous, sur les activités de la Force et sur les incidents survenus dans les zones de séparation et de limitation des armements.

Le Secrétaire général adjoint a noté que, dans son rapport (S/2012/897), le Secrétaire général soulignait que l'instabilité qui régnait à l'intérieur de la République arabe syrienne avait changé la situation dans la zone d'opérations de la FNUOD, ce que venaient illustrer les activités militaires et les incidents sur le plan de la sécurité observés dans les zones de séparation et de limitation des armements. Il a fait part de sa crainte que ces incidents ne mènent à une escalade des tensions entre les deux parties et s'est également dit inquiet des heurts survenus les 29 et 30 novembre entre les forces armées syriennes et des opposants en armes, au cours desquels un convoi de relève des contingents avait essuyé des tirs sur la route reliant le poste de commandement de la FNUOD à l'aéroport international de Damas et qui avaient fait cinq blessés parmi le personnel de la FNUOD, dont deux graves.

Les membres du Conseil ont souligné le rôle stabilisateur de la Force et se sont dits préoccupés par les retombées de la crise syrienne sur sa zone d'opérations. Ils ont appelé toutes les parties à s'abstenir de toute nouvelle escalade et à faire le nécessaire pour qu'il n'y ait aucune activité militaire de quelque sorte que ce fût dans cette zone. Ils ont pris note des difficultés sans précédent auxquelles la Force devait faire face et condamné l'attaque du 29 novembre, de même que tout acte mettant son personnel en danger. Ils ont insisté sur la nécessité de lui fournir le soutien indispensable et de tenir les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au courant de l'évolution de la situation. Comme le Secrétaire général le proposait dans son rapport, ils se sont dits favorables au renouvellement du mandat de la Force pour six mois.

Selon quelques membres du Conseil, l'objectif ultime restait le retrait des forces israéliennes du Golan syrien et il fallait davantage s'attacher à l'édification d'une paix durable et globale au Moyen-Orient.

Le 19 décembre, par sa résolution 2084 (2012), le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la FNUOD jusqu'au 30 juin 2013 et prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973).

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 19 décembre 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il lui a fait part de la vive préoccupation et de la déception du Secrétaire général à l'annonce que le Gouvernement israélien avait donné son feu vert à la construction de 3 000 unités d'habitation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et, ce qui est le plus alarmant, dans la zone E-1, et qu'il avait décidé d'accélérer l'établissement de nouvelles colonies de peuplement, lequel est contraire au droit international et fait obstacle à la paix, comme le Secrétaire général adjoint l'a rappelé, en demandant instamment au Gouvernement israélien de tenir compte des nombreux appels qui lui ont été adressés sur le plan international pour qu'il renonce à ces projets.

Le Secrétaire général a invité Israël à reprendre sans tarder les transferts aux Palestiniens des recettes fiscales leur appartenant en affirmant l'importance des pourparlers directs pour le règlement de toutes les réclamations financières en suspens. Il s'est dit toujours préoccupé par le sort des quelque 4 400 prisonniers palestiniens incarcérés dans des centres de détention israéliens. Il a observé que le retour au calme à Gaza, obtenu le 21 novembre par l'entremise de l'Égypte, avait dans une large mesure tenu, mais restait très précaire.

Il a indiqué que la décision prise par l'Assemblée générale le 29 novembre symbolisait l'impatience grandissante de la communauté internationale devant cette préoccupation de longue date et qu'elle constituait une approbation éclatante des aspirations des Palestiniens à la liberté et la dignité au sein d'un État indépendant, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Il ne reste pas d'autre choix que des négociations en vue de la solution des deux États, a-t-il ajouté, et il est vital que les parties évitent les déclarations provocatrices et les initiatives négatives qui rendraient une reprise des négociations plus compliquée.

Au sujet de la situation en République arabe syrienne, le Secrétaire général adjoint a souligné que le conflit durait depuis 22 mois et que les violences et les affrontements armés formaient dans une spirale dangereuse. Il a ajouté qu'à l'occasion de leurs missions respectives récentes dans la région, le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général avaient pu se rendre compte par eux-mêmes de la situation désastreuse des réfugiés syriens. Il a relevé que s'il était important que les pays limitrophes de la République arabe syrienne ne ferment pas leurs frontières aux Syriens qui fuyaient les violences, il était du devoir de la communauté internationale de les aider d'urgence à faire face à la situation et à répondre aux besoins des réfugiés. Il a indiqué qu'il était plus que jamais à craindre que le conflit dont la République arabe syrienne était le théâtre ne compromette gravement la stabilité et la sécurité de ses voisins.

Le Secrétaire général adjoint a indiqué que le Liban était toujours sérieusement touché par la crise syrienne. Dans l'ensemble, la situation restait calme dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). L'aviation israélienne continuait de violer quasi quotidiennement l'espace aérien libanais.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, de nombreux membres du Conseil ont appelé de leurs vœux une prompte reprise des négociations directes et exprimé leur sincère espoir que l'année 2013 serait décisive pour la solution des deux États, en encourageant tous les acteurs intéressés à tout faire pour y parvenir.

Un certain nombre de délégations se sont déclarées vivement préoccupées par l'augmentation des colonies de peuplement illégales qui s'implantaient dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est, et elles ont demandé à Israël d'y mettre fin. Quelques délégations se sont félicitées de l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci avait accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. D'autres délégations ont affirmé que seule la négociation pourrait mener à la création d'un État palestinien. Plusieurs se sont dites inquiètes du sort des milliers de Palestiniens détenus ou emprisonnés dans les prisons israéliennes. Quelques membres ont demandé à Israël de débloquent les recettes fiscales palestiniennes. D'autres ont exhorté Israël à mettre le holà à toutes les menées illégales visant à changer le caractère démographique, religieux et culturel de la ville sainte de Jérusalem. Certains ont évoqué le blocus de Gaza.

À propos de la situation en République arabe syrienne, des membres du Conseil ont fait part de leur grave préoccupation devant la montée des violences et l'alourdissement de leur coût en vies humaines, notamment parmi les femmes et les enfants. De nombreuses délégations ont appelé à une solution politique de la crise syrienne et renouvelé leur soutien aux efforts du Représentant spécial conjoint. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les conséquences politiques, sécuritaires, humanitaires et économiques de la crise syrienne pour les pays voisins et ont demandé à la communauté internationale d'aider ces derniers à y faire face.

République arabe syrienne

Le 17 décembre, au cours de consultations plénières, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, sur la situation humanitaire en République arabe syrienne, dont celle-ci a déploré la détérioration rapide, due à l'escalade de la violence, ajoutant qu'elle était préoccupée par la protection des réfugiés palestiniens qui en avaient été victimes.

La Secrétaire générale adjointe craignait aussi que l'insécurité ne continue d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire dans bien des régions de la République arabe syrienne et elle a dit que l'action humanitaire s'y poursuivait dans des conditions souvent très difficiles. Elle a annoncé le lancement d'un nouveau plan d'intervention humanitaire et d'un plan régional révisé d'assistance aux réfugiés. Elle a demandé une intervention améliorée pour porter assistance aux populations touchées et relevé, à cet égard, que l'appui du Conseil de sécurité était nécessaire pour créer un climat plus favorable à la protection de ces populations et à l'acheminement de l'aide humanitaire.

La Secrétaire générale adjointe en a de nouveau appelé au Gouvernement afin que ce dernier approuve sans délai la désignation de partenaires locaux supplémentaires pour acheminer cette aide et autorise davantage d'organisations non gouvernementales internationales à travailler en République arabe syrienne. Elle a affirmé que ni les forces gouvernementales ni l'opposition armée ne protégeaient les populations civiles, pas plus qu'elles ne se conformaient aux règles du droit

international humanitaire. La Secrétaire générale adjointe a demandé au Conseil de faire clairement savoir aux responsables des atrocités qui se commettaient dans la République arabe syrienne qu'ils seraient appelés à rendre compte de leurs actes.

Les membres du Conseil se sont dits vivement préoccupés par la détérioration de la situation en République arabe syrienne sur le plan humanitaire et par le nombre croissant des réfugiés syriens. Ils ont noté qu'il n'y avait pas assez de ressources pour financer les activités d'aide humanitaire et souligné qu'il fallait davantage de contributions aux plans d'intervention humanitaire des Nations Unies. Ils ont remercié les pays accueillant des réfugiés syriens et se sont dits inquiets de l'attaque du camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk.

Les membres du Conseil ont appelé tous les belligérants à assurer la protection des populations civiles et à autoriser l'accès des organisations humanitaires en toute sécurité, en temps voulu et sans entrave à toutes les régions touchées par les violences, en vue de leur permettre de fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, en s'abstenant de créer des obstacles à son acheminement.

Asie

Afghanistan

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la situation en Afghanistan. À cette séance participaient le Représentant spécial du Secrétaire général, Ján Kubiš, et le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Zahir Tanin. Le Représentant spécial a présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Le Représentant spécial a insisté sur le fait que les conditions de sécurité s'étaient sur quelques points améliorées dans un certain nombre de zones durant la période considérée par rapport à l'année précédente, et ce, malgré les incidents survenus un peu plus tôt qui avaient fait des blessés parmi les civils. Il a également souligné qu'une gouvernance solide et représentative était au cœur de l'idée même de la transition, qu'elle sous-tendait la durabilité et que cela comportait une transmission des pouvoirs conforme à la Constitution, crédible et généralement acceptée, à travers l'élection présidentielle qui se tiendrait en 2014.

Le Représentant spécial a aussi souligné que la lutte contre l'industrie de la drogue devait retenir davantage l'attention des donateurs internationaux notamment. L'augmentation de la culture du cannabis comme de l'opium signalée durant cette période devait servir de signal d'alarme et rappeler que l'activité économique illicite faisait obstacle au développement institutionnel et à une croissance durable.

Les membres du Conseil ont souligné que les élections prochaines étaient d'une importance capitale pour l'avenir de l'Afghanistan dans la perspective du retrait progressif des forces internationales prévu pour la fin de l'année 2014 et le début de la décennie de la transformation (2015-2024). Ce retrait se déroulait comme prévu, compte tenu du caractère délicat d'une transition en matière de sécurité à un moment où les menaces terroristes n'avaient pas cessé. L'élimination du trafic de drogues était aussi d'une importance capitale pour combattre le terrorisme, qui y gagnait de quoi se financer. Les membres du Conseil ont pris note du rôle joué par son régime de sanctions dans la lutte contre le terrorisme. Ils ont également exprimé leur

vigoureux appui au processus de réconciliation entre factions afghanes conduit par les Afghans et encouragé les autorités afghanes à favoriser le programme de réinsertion et le dialogue pour tous ceux qui renoncent à la violence, n'ont pas de liens avec des organisations terroristes internationales, et notamment Al-Qaïda, et respectent la Constitution afghane, y compris ses dispositions relatives aux droits individuels fondamentaux, et en particulier ceux des femmes.

La plupart des membres ont aussi insisté sur le principe d'une direction nationale de tout ce processus et de son appropriation par les Afghans, qui était capital pour assurer le succès de la transition et ouvrir la voie à un Afghanistan plus sûr et plus démocratique. Ils ont évoqué l'importance particulière de différentes conférences consacrées à l'Afghanistan, telles celles de Bonn et de Tokyo, qui avaient permis de définir les modalités du partenariat à long terme entre ce pays et la communauté internationale pour les années à venir. Ils ont enfin souligné que le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan serait très important, notamment après le retrait des forces internationales à la fin de l'année 2014.

Timor-Leste

Le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) s'achevant le 31 décembre 2012, le Conseil de sécurité a adopté le 19 décembre une déclaration du Président (S/PRST/2012/27) dans laquelle celui-ci se félicitait de la réussite des élections présidentielle et législatives tenues en 2012 et de l'amélioration des conditions de sécurité.

Dans cette déclaration du Président, le Conseil saluait les mesures prises par les autorités du Timor-Leste pour tâcher de renforcer les moyens et les ressources humaines de ses institutions. Il y rendait hommage également à la MINUT, à l'équipe de pays et au Représentant spécial du Secrétaire général pour le travail accompli par eux dans ce sens. Il y soulignait enfin qu'il importait de continuer d'apporter un concours au Timor-Leste alors que celui-ci entamait la phase suivante de son développement sans la MINUT.

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda

Le 5 décembre, le Conseil de sécurité a consacré un débat à l'examen des rapports du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2012/592 et S/2012/594, respectivement). Il a entendu des exposés du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Theodor Meron, et du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, Vagn Joensen, ainsi que des exposés des Procureurs respectifs de ces deux tribunaux, Serge Brammertz et Hassan Bubacar Jallow. De plus, il entendu un exposé sur le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (le Mécanisme) et examiné le rapport sur ce sujet (S/2012/849).

Le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a souligné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal et l'organisation du lancement du Mécanisme. Il a indiqué que malgré le retard pris par certains procès, tous sauf trois seraient achevés en 2013, que les travaux du Tribunal seraient désormais axés sur la Chambre d'appel et que le Tribunal continuerait à rechercher de nouveaux moyens d'éviter des retards supplémentaires.

Le Président a noté que le Mécanisme avait commencé ses travaux le 1^{er} juillet 2012, avec l'entrée en activité de la division d'Arusha (République-Unie de Tanzanie) et que les préparatifs de celle de la division de La Haye étaient bien avancés. Pour sa part, le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a indiqué qu'un objectif majeur avait été atteint au cours de la période considérée dans le rapport précédent, avec le début, en octobre, du dernier procès que le Tribunal aurait à juger, et que trois autres procès encore en cours avaient bien avancé. Il a précisé que la Division des appels se préparait à un afflux de travail et que son bureau s'était de plus en plus attaché à promouvoir un passage sans heurt au Mécanisme.

Le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda a indiqué que le passage à la division d'Arusha du Mécanisme se poursuivait comme prévu depuis le lancement de celui-ci, le 1^{er} juillet 2012. Il a noté que les principaux défis à relever dans les prochains mois seraient la poursuite de la transmission des fonctions restantes du Tribunal au Mécanisme et la préparation des archives en vue de leur transfert, alors même que les départs de membres du personnel continuaient. Le Procureur du Tribunal pour le Rwanda, quant à lui, a indiqué que les travaux de son bureau avaient été axés au cours des six mois précédents, et continueraient à l'être, sur les poursuites et sur l'achèvement des actions en appel, la préparation des dossiers du Bureau à des fins d'archivage et de transfert au Mécanisme et le règlement de la question de l'héritage légué par le Tribunal et de celle de sa fermeture, ainsi que sur l'appui au Bureau du Procureur de la division d'Arusha du Mécanisme. Le Procureur a ajouté que son bureau comptait mener à bien tous ses travaux liés aux procédures d'appel dans les délais prévus, en 2014.

Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que le programme d'achèvement des travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda se déroulait comme prévu et ils ont approuvé le renvoi d'affaires devant les juridictions nationales, volet important de la stratégie d'achèvement des travaux de ce tribunal. Ils se sont cependant déclarés préoccupés par la question de l'arrestation des derniers fugitifs et ont rappelé l'obligation qui s'imposait à tous les pays de coopérer avec le Tribunal. Les membres du Conseil ont relevé avec satisfaction que la division d'Arusha du Mécanisme avait commencé ses travaux le 1^{er} juillet 2012 et exprimé l'espoir que celle de La Haye entrerait en activité le 1^{er} juillet 2013, comme prévu.

Au sujet du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, quelques membres du Conseil se sont dits heureux d'apprendre que toutes les affaires, sauf celles qui étaient suspendues à cause du retard de mandats d'arrêt, seraient achevées dans les délais fixés. Ils ont pris note des décisions récentes du Tribunal et affirmé que tous les États devaient toujours respecter ses décisions. Ils ont indiqué que la coopération de toutes les parties était indispensable à l'efficacité de son action.

Un autre point de vue a été exprimé au sujet de la validité des décisions récentes du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie et des retards sérieux continuellement pris dans les procédures de première instance et d'appel, au détriment de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. On a dit que celui-ci devait s'efforcer d'achever ses travaux conformément aux échéances fixées dans la résolution 1966 (2010).

Des États non membres du Conseil de sécurité ont également pris part à ce débat : la Serbie était représentée par son premier vice-premier ministre et ministre de la défense, et la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et le Rwanda, par leurs représentants permanents respectifs.

Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2080 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2014, ou jusqu'à l'achèvement de toutes les affaires dont ils sont saisis, si celui-ci intervenait à une date antérieure, le mandat des cinq juges siégeant à la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Dans cette résolution, le Conseil priait le Tribunal de lui communiquer, dans le rapport que celui-ci devait lui présenter sur sa stratégie d'achèvement de ses travaux et le calendrier prévu de la transmission coordonnée de ses fonctions au Mécanisme, l'objectif étant que le Tribunal achève tous les travaux restants et ferme dès que possible, au plus tard le 31 décembre 2014.

Le 17 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2081 (2012) par 14 voix, avec une abstention. Dans cette résolution, il priait le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de tout faire pour achever ses travaux au plus vite en vue de faciliter sa fermeture, compte tenu de la résolution 1966 (2010). Il y priait également celui-ci de lui présenter, au plus tard le 15 avril 2013, un plan d'ensemble sur la stratégie d'achèvement de ses travaux, sa fermeture et le passage au Mécanisme, ainsi qu'un calendrier mis à jour et détaillé de chaque dossier, assorti d'un échéancier des différentes étapes de la procédure dans chaque affaire. Enfin, il décidait d'examiner ce plan avant le 30 juin 2013, en vue de déterminer les recommandations supplémentaires qu'il y aurait lieu de faire pour permettre au Tribunal d'aller de l'avant vers l'achèvement de ses travaux, y compris éventuellement des recommandations concernant toutes mesures de nature à permettre d'examiner de près les travaux et le fonctionnement du Tribunal, l'objectif étant de veiller à ce que ce dernier utilise ses ressources le plus rationnellement possible et qu'il mène à bien son mandat.

Le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2013, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis si celui-ci intervenait plus tôt, le mandat de cinq juges siégeant à la Chambre d'appel du Tribunal et de huit juges permanents des chambres de première instance. Il a également décidé de proroger le mandat de quatre des juges *ad litem* siégeant aux chambres de première instance jusqu'au 1^{er} juin 2013 et celui de quatre autres d'entre eux jusqu'au 31 décembre 2013, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure.

Non-prolifération

République islamique d'Iran

Le 13 décembre 2012, le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), Néstor Osorio, a présenté au Conseil de sécurité son rapport trimestriel couvrant la période du 13 septembre au 4 décembre 2012, durant laquelle le Comité avait tenu une réunion et mené des travaux supplémentaires suivant la procédure d'approbation tacite.

Le Président du Comité a dit que celui-ci avait poursuivi son débat sur la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport final, daté du 4 juin 2012, du Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010) (S/2012/395), qui lui avait par ailleurs présenté son rapport de mi-mandat, en date du 9 novembre, soumis en application du paragraphe 2 de la résolution 2049 (2012). Le Président a ajouté que le Comité avait étudié, entre autres questions, la possibilité de publier une note d'orientation pour aider les États à établir leurs rapports nationaux et de leur adresser un courrier leur demandant de fournir, à titre facultatif, des éléments supplémentaires d'identification des personnes soumises à une interdiction de voyager ou à un gel de leurs biens. Durant la période considérée dans le rapport, le Comité avait reçu un certain nombre de communications relatives aux mesures prises pour appliquer les résolutions pertinentes du Conseil, et il avait encouragé tous les États à coopérer avec lui et son groupe d'experts aux fins des enquêtes sur les violations possibles des sanctions.

À la suite de l'exposé, les membres du Conseil ont renouvelé leur ferme appui aux travaux du Comité et du Groupe d'experts, et remercié le Président sortant du Comité pour l'action menée depuis janvier 2010.

Plusieurs membres se sont dits préoccupés d'apprendre que la République islamique d'Iran persistait à ne pas respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, en particulier, qu'elle se livrerait à la contrebande d'armes, et ils ont réclamé une application stricte des sanctions. Ils ont également attiré l'attention sur les avancées réalisées par la République islamique d'Iran dans son programme nucléaire. D'autres membres ont appelé à un équilibre entre sanctions et dialogue en vue de parvenir à une solution par la négociation.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il était important pour la République islamique d'Iran de s'acquitter de ses obligations internationales. Ils ont réaffirmé leur soutien au dialogue entre ce pays et le groupe des cinq plus un et formulé l'espoir que ses discussions avec l'AIEA aboutiraient à un accord sur une démarche structurée pour résoudre les questions en suspens afférentes au programme nucléaire iranien.

République populaire démocratique de Corée

Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières pour examiner la situation sérieuse et les inquiétudes engendrées par le tir auquel, le même jour, la République populaire démocratique de Corée avait procédé en recourant à la technologie des missiles balistiques.

Les membres du conseil sont convenus d'éléments transmis à la presse dans lesquels ils condamnaient ce tir, considéré comme une violation manifeste des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). En avril 2012, rappelaient-ils, le Conseil avait exigé que la République populaire démocratique de Corée s'abstînt de tout nouveau tir faisant intervenir la technologie des missiles balistiques et s'était dit déterminé à agir en conséquence si le pays en effectuait encore un autre. Ils annonçaient en outre que, vu les responsabilités incombant au Conseil de sécurité dans une affaire urgente comme celle-ci, ils poursuivraient les consultations sur une réaction appropriée.

Questions thématiques et autres questions

Coopération entre missions

Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a consacré une partie de ses travaux à des informations pour examiner la question de la coopération entre missions des opérations de maintien de la paix, avec la participation de Paulo Portas, Ministre d'État et des affaires étrangères du Portugal, et de Pavan Kapoor, haut fonctionnaire indien. Il a entendu des exposés sur le sujet examiné du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Ameerah Haq.

Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont convenu que la coopération entre missions voisines avait permis d'intervenir rapidement à l'occasion de plusieurs crises et situations d'urgence. Ils ont cependant souligné que chaque mission sans exception devrait disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat propre et qu'aucune ne pouvait faire face à des déficits chroniques de capacités qui remontaient fort loin.

À cette fin, ils ont insisté sur le fait que la clef du succès, dans ce genre de coopération entre des opérations de maintien de la paix, était liée à des facteurs interdépendants tels que le réalisme des mandats définis par le Conseil et la coopération nécessaire entre le Conseil, les pays fournissant des contingents, le pays hôte et le Secrétariat, ainsi qu'en leur sein.

De nombreux membres ont remarqué que, si la coopération entre missions permettait d'apporter une réponse rapide en temps de crise et dans les situations d'urgence, elle n'en demeurerait pas moins un mécanisme ponctuel. Sans méconnaître le potentiel de cet outil, ils jugeaient cependant nécessaire de signaler que la coopération entre missions ne devait pas être considérée comme une solution permanente aux problèmes structurels qui nuisaient à l'efficacité du maintien de la paix.

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le 7 décembre, le Conseil de sécurité a entendu des exposés des cinq présidents sortants de ses organes subsidiaires : Hardeep Singh Puri, Président du Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée; Peter Wittig, Président du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, du Comité créé par la résolution 1988 (2011) et du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé; Néstor Osorio, Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Comité créé par la résolution 1737 (2006); José Filipe Moraes Cabral, Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure; Baso Sangqu, Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004) et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Régime de sanctions concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées

Le 17 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2083 (2012), par laquelle il a décidé d'examiner, dans un délai de 18 mois, l'application des mesures qu'il y prescrit et d'y apporter, si nécessaire, des ajustements. Pour aider le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) à accomplir son mandat, et pour apporter un appui au Médiateur, le Conseil a décidé de proroger pour une nouvelle période de 30 mois le mandat des membres de l'Équipe de surveillance créée en application du paragraphe 7 de la résolution 1526 (2004). Il a aussi décidé de proroger le mandat du Bureau du Médiateur, créé par la résolution 1904 (2009), pour une période de 30 mois.

Régime de sanctions instauré par la résolution 1988 (2011)

Le 17 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2082 (2012), par laquelle il a décidé d'examiner, dans un délai de 18 mois, l'application des mesures qu'elle énonce et d'y apporter les ajustements qui seraient nécessaires pour appuyer la paix et la stabilité en Afghanistan. Il a également décidé que, pour aider le Comité créé par la résolution 1988 (2011) à s'acquitter de son mandat, l'Équipe de surveillance de l'application de la résolution 1267 (1999), créée en application du paragraphe 7 de la résolution 1526 (2004), seconderait le Comité pendant une période de 30 mois, conformément au mandat défini à l'annexe de ladite résolution.

Consolidation de la paix après les conflits

Le 20 décembre, le Conseil de sécurité a tenu, avec la participation de 41 délégations, un débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, pour lequel ses membres disposaient du rapport du Secrétaire général sur la question (S/2012/746). Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général s'est félicité des progrès notables enregistrés dans le plan d'action pour la consolidation de la paix, et il a insisté sur les trois éléments décisifs pour éviter une reprise des conflits et renforcer la résilience des États et des sociétés, à savoir l'ouverture sans aucune exclusive, le renforcement des institutions et un appui soutenu de la communauté internationale.

Dans la déclaration du Président (S/PRST/2012/29) adoptée à cette séance, les membres du Conseil de sécurité soulignaient la nécessité de renforcer la coordination, la cohérence et l'intégration des activités de consolidation de la paix, en insistant sur l'importance d'un soutien ciblé, bien défini, équilibré et durable des partenariats noués avec les pays sortant d'un conflit. Le Conseil a également souligné l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et réaffirmé que l'appropriation et la responsabilité nationales étaient cruciales pour l'instauration d'une paix durable.